

04.2.7. PLAN DE ZONAGE - LA RIVOIRE

PLU Initial approuvé le 25 octobre 2016

Modification simplifiée n°1 approuvée le 10 avril 2017
Modification simplifiée n°2 approuvée le 28 mai 2018
Modification simplifiée n°3 approuvée le 23 mai 2021
Modification de droit commun n°1 approuvée le 14 février 2022
Modification simplifiée n°4 approuvée le 27 février 2023

ECHELLE : 1/1 000 ème



SARL Alpicité

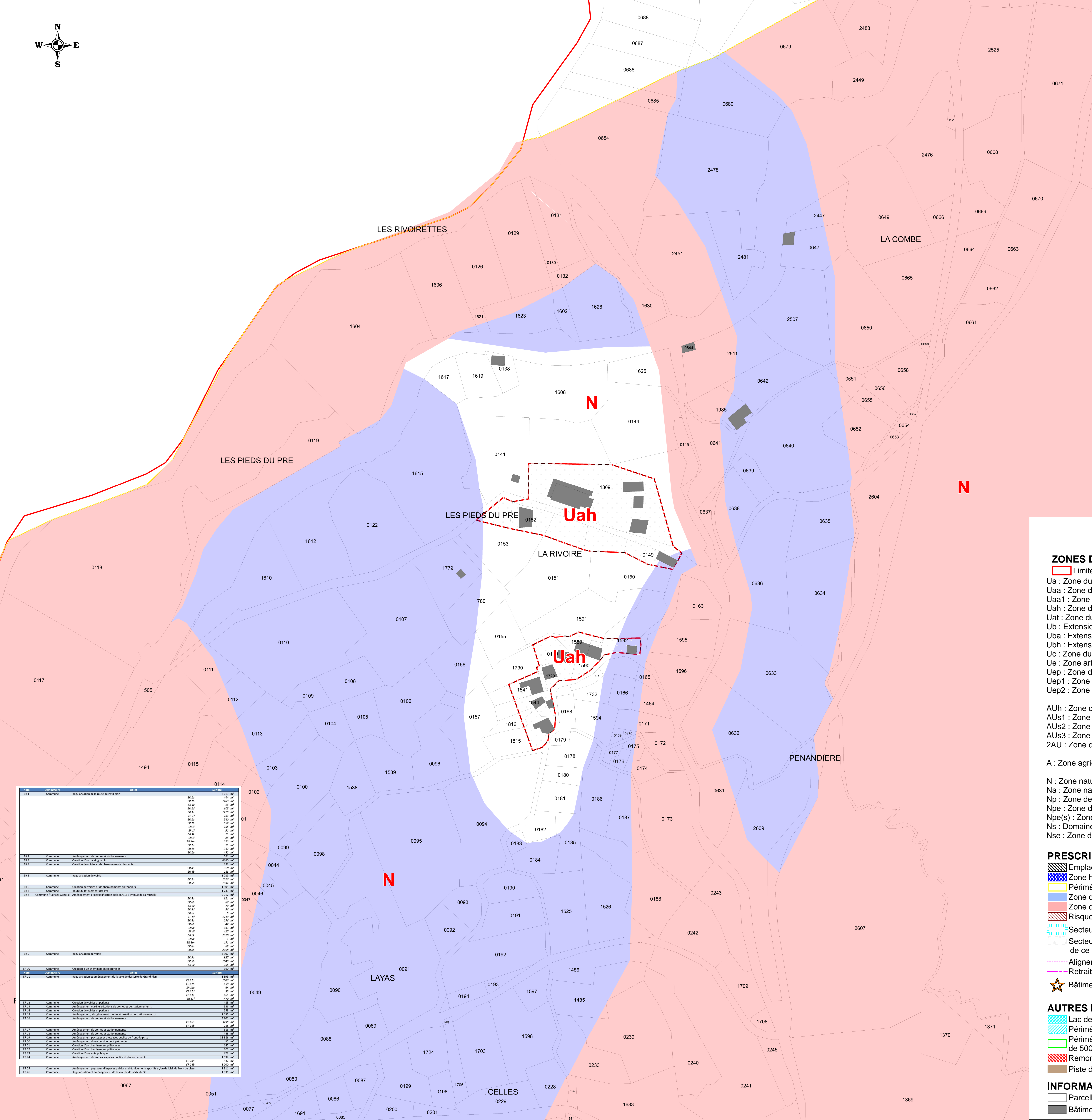
Av. de la Clapière - 1 Résidence de la Croisée des Chemins - 65200 Embrun

Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : contact@alpicite.fr

www.alpicite.fr

Modification de droit commun n°2 approuvée le

Le Maire :



LEGENDE

ZONES DU PLU

Limites des zones de PLU

Ua : Zone du centre station à forte densité

Uaa : Zone du centre station à forte densité dédiée à des logements sociaux

Uaa1 : Zone soumise à l'OAP n°5

Uah : Zone des centres anciens des villages

Uat : Zone du centre station d'hébergements touristiques

Ub : Extension récente de la station de densité modérée

Uba : Extension récente de la station de densité modérée soumise à l'OAP n°4

Ubh : Extension récente des villages à densité modérée

Uc : Zone du Clos des Fonds de très forte densité

Ue : Zone artisanale

Uep : Zone de services publics et d'intérêts collectifs

Uep1 : Zone dédiée à la création d'un centre aquatique

Uep2 : Zone dédiée à la création de stationnements publics

AUh : Zone d'urbanisation future dédiée à de l'habitat soumise à l'OAP n°1

AUs1 : Zone d'urbanisation future dite des Terres de Venosc soumise à l'OAP n°2

AUs2 : Zone d'urbanisation future dite des Terres de Venosc soumise à l'OAP n°2

AUs3 : Zone d'urbanisation future soumise à l'OAP n°3

2AU : Zone d'urbanisation future soumise à modification/révision du PLU

A : Zone agricole

N : Zone naturelle protégée

Na : Zone naturelle pouvant accueillir des activités agricoles

Np : Zone de protection des captages (immédiat et rapproché)

Npe : Zone de protection des captages (éloigné)

Npe(s) : Zone de protection des captages (éloigné) dans l'emprise du domaine skiable

Ns : Domaine skiable

Nse : Zone d'équipements touristiques en lien avec l'activité ski

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

Emplacement réservé pour équipements publics

Zone humide protégée en application de l'article L151-23 du CU

Périmètre étudié au niveau des risques naturels

Zone d'aléa moyen constructible sous conditions

Zone d'aléa fort inconstructible

Risques miniers - zone de travaux

Secteur dans lequel le débit de fuite est limité à 10L/s/ha

Secteur dans lequel en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme est affecté à des catégories de logements définies par le règlement écrit

Alignement de l'Avenue de la Muzelle

Retrait de 5m par rapport à l'alignement de l'Avenue de La Muzelle

Bâtiment ou groupe de bâtiments remarquables

AUTRES INFORMATIONS

Lac de la Buissonnière (Non application de l'article L122-12 du CU)

Périmètre de protection des berges des lacs (Art L122-12 du CU)

Périmètre de protection des abords des Monuments Historiques (Rayon de 500m) - Avis de l'Architecte des Bâtiments de France

Remontées mécaniques existantes ou projetées

Piste de ski

INFORMATIONS CADASTRALES

Parcelles cadastrées (PCI 2023 - IGN)

Bâtiments cadastrés (PCI 2023 - IGN)

Nom	Indicatifs	Objet	Surface				
ER 1	Commune	Régularisation de la route du Petit plan	7 655 m ²				
	ER 1a		494 m ²				
	ER 1b		2 592 m ²				
	ER 1c		185 m ²				
	ER 1d		2 226 m ²				
	ER 1e		760 m ²				
	ER 1f		540 m ²				
	ER 1g		552 m ²				
	ER 1h		12 m ²				
	ER 1i		135 m ²				
	ER 1j		24 m ²				
	ER 1k		212 m ²				
ER 2	Commune	Aménagement de voiries et stationnements	1 550 m ²				
	ER 2a		437 m ²				
	ER 2b		1 113 m ²				
	ER 3	Commune	Création d'un parking public	4 559 m ²			
		ER 3a		150 m ²			
		ER 3b		230 m ²			
		ER 3c		380 m ²			
		ER 4	Commune	Régularisation de voirie	1 789 m ²		
			ER 4a		1 789 m ²		
			ER 5	Commune	Création de voiries et de stationnements	1 500 m ²	
				ER 5a		1 500 m ²	
				ER 6	Commune	Road de lotissement des Us	1 739 m ²
ER 7					Commune	Aménagement et occupation de la route de la Muzelle	3 717 m ²
					ER 7a		811 m ²
					ER 7b		87 m ²
	ER 7c					79 m ²	
	ER 7d					96 m ²	
	ER 7e					12 m ²	
	ER 7f					2 749 m ²	
	ER 7g				740 m ²		
	ER 7h				42 m ²		
	ER 7i		292 m ²				
	ER 7j		417 m ²				
	ER 7k		2 010 m ²				
ER 8	Commune	Régularisation de voirie	3 307 m ²				
	ER 8a		807 m ²				
	ER 8b		2 500 m ²				
	ER 8c		250 m ²				
	ER 9	Commune	Création d'un stationnement parking	1 590 m ²			
		ER 9a		1 590 m ²			
		ER 10	Commune	Régularisation et aménagement de la route de Buisson de Grand Plan	1 899 m ²		
			ER 10a		2 006 m ²		
			ER 10b		1 197 m ²		
			ER 10c		84 m ²		
			ER 10d		140 m ²		
			ER 10e		283 m ²		
ER 10f				470 m ²			
ER 11			Commune	Création de voiries et parkings	485 m ²		
			ER 11a		485 m ²		
			ER 12	Commune	Aménagement et régularisation de voiries et de stationnements	736 m ²	
	ER 12a				736 m ²		
	ER 13			Commune	Création de voiries et parkings	559 m ²	
		ER 13a			559 m ²		
		ER 14		Commune	Aménagement, équipement usages et création de stationnements	1 655 m ²	
				ER 14a		3 961 m ²	
				ER 14b		279 m ²	
				ER 14c		225 m ²	
				ER 15	Commune	Aménagement de voiries et stationnements	1 135 m ²
					ER 15a		1 135 m ²
ER 16					Commune	Aménagement de voiries et stationnements	448 m ²
					ER 16a		448 m ²
			ER 17		Commune	Aménagement paysager et d'espaces publics du front de piste	81 300 m ²
					ER 17a		81 m ²
	ER 17b					141 m ²	
	ER 18				Commune	Création d'un stationnement parking	130 m ²
		ER 18a				130 m ²	
		ER 19			Commune	Création d'une piste publique	1 020 m ²
					ER 19a		1 020 m ²
					ER 20	Commune	Aménagement de voiries, espaces publics et stationnement
				ER 20a			512 m ²
				ER 21		Commune	Aménagement paysager, d'espaces publics et d'équipements sportifs en bord de piste de ski
ER 21a							1 511 m ²
ER 21b							1 050 m ²